

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

## du Vendredi 29 Mars 2024

Date de la convocation : 20 Mars 2024

**Etaient présents** : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, BLOT Marc-Antoine, LAVALLEY Bruno, Mme HARDY Stéphanie

**Absents excusés** : LETABLIER Olivier

Absente : Mme ENDELIN Mylène

Pouvoir : LETABLIER Olivier, pouvoir à Bruno LAVALLEY

**Secrétaire** : COLLART Bernard

### Adoption du compte-rendu de conseil du 04 Mars 2024

Adressé préalablement à la réunion, le compte-rendu n'a pas appelé de remarques et a été approuvé à l'unanimité.

### Rajout de 2 points à l'ordre du jour

Avant d'aborder la séance, le Maire demande à l'assemblée, la possibilité de traiter 2 points supplémentaires, apparus depuis la date de convocation et de façon à les traiter plus rapidement sans attendre la tenue d'un prochain conseil. Les élus présents acceptent le rajout de ces 2 sujets. Ces sujets sont donc immédiatement traités.

### Convention accompagnement DPO Manche Numérique et devis

Lors du dernier conseil, le conseil avait évoqué ce point et donné son accord à l'adhésion à Manche Numérique pour la mission déléguée visant à la protection des données à caractère personnel dans le cadre de la loi mise en œuvre sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel a été rédigée et est maintenant présentée aux élus. Elle concerne également le CCAS. Les élus autorisent le Maire à signer cette convention relative à la mission DPO telle que rédigée.

Cette mission est accompagnée d'un devis conforme au chiffre annoncé lors de la réunion d'information. Le devis d'un montant de 1 400 € HT (1 680.00 € TTC) est accepté. Conformément à la convention, il est prévu pour un abonnement annuel de 3 années.

### Leader Extension rénovation Multiservices Plan financement et sollicitation subvention LEADER

Sélectionné par le comité de programmation du GAL lors de la réunion du 24 avril 2023, la sollicitation d'une demande d'aide FEADER pour le projet « extension rénovation du commerce multiservices et PMR », a fait l'objet d'une notification de sélection et d'un accord de financement de 40474 € d'aide pour ce projet (pour une sollicitation de 50 000 €). Suite à l'abandon de l'un des projets présentés parmi ceux sélectionnés par le GAL, le retour dans l'enveloppe de programmation de la somme non allouée permet d'élaborer un nouveau plan de financement et de solliciter une aide FEADER de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement général tel que proposé à savoir un montant HT de dépenses prévisionnelles 472 029.45 € (acquisition 85 000, études prestations 47 217 et travaux 345 812.45) et les financements suivants : Etat 189 439, Département : 53 100, Communauté communes : 20 000, FEADER : 50 000, autofinancement : 159 490.55 €. Le plan de financement prévisionnel LEADER ne retenant que les dépenses liées aux travaux est présenté ainsi :

- <b>Travaux 345 812.45 €</b>	
- <b>Financements publics :</b>	
DETR :	138 324.98
Département	53 100.00
Communauté communes	20 000.00
Autofinancement	84 387.47
<b><u>FEADER (Leader)</u></b>	<b>50 000.00</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, sollicite la subvention LEADER de 50 000 € conformément au plan de financement ci-dessus établi et autorise le Maire à signer cette demande de subvention.

### **Vote des comptes administratifs 2023**

Largement présentés lors du précédent conseil, le 1<sup>er</sup> adjoint M LESAULNIER Jean-Louis soumet au vote les comptes administratifs 2023 ainsi établis :

#### **Budget général :**

##### Fonctionnement

- Recettes fonctionnement :	317 099.43
- Dépenses fonctionnement :	-214 176.20
- Résultat 2023	+102 922.93

##### Investissement

- Recettes Investissement :	221 299.87
- Dépenses Investmnt	140 335.91
- Résultat investmnt 2023	+80 963.86

### **Le résultat 2023 des sections cumulées est de +183 886.19**

Les résultats de clôture 2023 sont les suivants :

#### **Fonctionnement :**

- Résultat 2023	102 922.93
- Excédent reporté	210 683.47
- Solde cumulé	<b>+313 606.40</b>

#### **Investissement :**

- Résultat 2023	+80 963.96
- Report déficit antér.	-119 626.76
- Solde cumulé 31/12	<b>-38 662.78</b>

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Après présentation, les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des votants.

### Budget lotissement

Présentés par le 1<sup>er</sup> adjoint, le résultat de fonctionnement 2023 s'établit à + 8 714.10 € et le résultat d'investissement à -7 754.70 €, soit un résultat 2023 de **+959.40 €**  
Quant au résultat de clôture 2023, il fait apparaître un déficit de -46 788.53 € et un report excédentaire de +23 714.10 € en fonctionnement. Le résultat de clôture 2023 est de - 23 074.43 €. A l'unanimité des votants, le compte administratif 2023 est validé.

### Votes des Comptes de Gestion 2023 du Budget Général et Lotissement

Maintenant établis par le SGC de Coutances, et en concordance avec les comptes administratifs 2023 ci-dessus présentés, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des votants.

### Affectation des résultats 2023 Budget général

Une fois les Comptes Administratifs votés, il convient de procéder à l'affectation du résultat 2023.

La section de fonctionnement présente un solde cumulé de 313 606.40 €

La section d'investissement présente un solde cumulé de - 38 662.78 €

Il faut ensuite déterminer le besoin en financement de la section d'investissement se présentant ainsi : +80 963.96 € (SI 2023), report déficitaire antérieur (-119 626.74) ainsi que les Restes à Réaliser d'investissement 2023 (198 340), le besoin en financement de la SI s'établit alors à **237 002.78 €**.

Il est donc nécessaire d'affecter en réserves au BP 2024

- au crédit du compte 1068 SI : 237 002.78 € (prélevés de la SF 313 606.40 €)
- un excédent de fonctionnement au 002 76 603.62 €
- un report déficitaire au débit du 001 SI -38 662.78 €

A l'unanimité des présents, le conseil se prononce favorablement pour l'affectation ainsi proposée.

### Réflexion Taux communaux 2024

Avant la présentation et le vote du Budget Primitif 2024, le Maire souhaite à l'aide de 2 scénarii proposés une réflexion sur les taux communaux à retenir pour l'élaboration du BP 2024. Après étude, le conseil retient la reconduction des taux communaux au taux de référence de 2023, soit :

- TFB : 30.80%
- TFNB : 20.93%
- TH : 07.99%

Ceux-ci seront votés lors de la présentation du budget. Le produit net attendu (après application d'un effet correcteur de -18 723) serait de 79 966 €.

### Ebauche Budget Primitif 2024

Concernant la section de fonctionnement, les recettes seraient de l'ordre de 380 000 € réparties de la façon suivante dont :

- Excédent fonctionnement reporté	76 603
- Impôts directs locaux	79 966
- Taxes IFR	61 396
- Dotations et participations	102 018 provisoires non notifiées
- Produits de services	30 089
- Produits gestion courante	19 937
- Divers	3 500

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 380 000 € se répartiraient ainsi :

- Charges à caractère général (achats+serv.ext+impôts)	206 238
- Charges de personnel et assimilées	82 450
- Atténuation de produits	33 993
- Autres charges gestion courante	38 710
- Charges financières	8 318
- Charges spécifiques	5 300

Concernant l'investissement, les dépenses à financer sont les suivantes :

- Report déficit de clôture	38 663
- Remboursmnt emprunt	37 884
- Restes à Réaliser (commerce, borne, assainmnt)	198 340
- Travaux commerce	215 000
- Travaux voirie, vitrail, bungalow	86 610

Soit une proposition globale de 576 500 € en tenant des restes à réaliser.

L'investissement sera financé par :

- Excédent de fonctionnement capitalisé	237 002
- Le FCTVA	12 000
- Les subventions d'investissement	315 748
- Emprunt relais	380 000

La proposition de budget assortie de quelques remarques et rajouts sera présentée ainsi au Conseiller aux Décideurs Locaux le mercredi 3 avril pour d'éventuelles corrections.

Le vote du budget interviendra le jeudi 11 avril.

### **Avenant au Marché Public du Commerce (Lot électricité)**

Après un état des puissances électriques nécessaires comparativement l'offre de base du marché public, un devis complémentaire pour le lot électricité attribué à l'entreprise LEPELLEY validé par le BET COQUIERE (co-traitant maîtrise d'œuvre) est présenté pour un montant HT de 5 457.20 HT (6 548.64 € TTC). Si une partie des frais concerne des éléments d'alimentation complémentaires, l'essentiel de ce devis additif est constitué par un complément d'armoire de protection (1 974 HT), des remises à jour de plans d'exécution et des frais de phasage (soit 1 198 HT).

Si l'ensemble du conseil est favorable à la signature de cet avenant, pour ne pas conduire à une situation blocage et de retard du chantier, il autorise le Maire à le signer. L'ensemble des élus regrette toutefois la facturation qui semble abusive notamment des 2 derniers points (signalés au maître d'œuvre), car il était bien entendu lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier que la programmation de ces travaux en 3 phases distinctes était bien actée pour l'ensemble des attributaires.

### **Devis éparage 2024**

Le maire présente le devis reçu de l'EDT VANTOMME pour l'éparage 2024 se décomposant pour l'éparage de printemps (bernes et talus) pour les routes et chemins goudronnés, les VIC et les chemins PDIPR et à l'automne un éparage complet pour ces mêmes kilométrages. Le conseil valide le devis d'un montant de 4 993.20 € et autorise le Maire à le signer.

### **Définition des zones d'accélération des zones d'accélération durables (ZADER)**

- Sur proposition du Maire et comme évoqué lors d'un précédent conseil au cours duquel les discussions et échanges avaient porté sur cette réflexion, les élus se montrent favorables à une définition de la totalité du périmètre communal pour l'accueil ou la production d'énergies renouvelables douces pour la pose de panneaux photovoltaïques, l'installation de système de géothermie et de pompes à chaleurs et plus particulièrement sur les bâtiments communaux publics susceptibles d'accueillir de telles installations ainsi que chez les particuliers.
- Le conseil soutiendra par exemple les groupements citoyens pour les projets solaires d'autoconsommation et de revente collective d'électricité, de petites unités éoliennes chez les particuliers ainsi les chaudières (collectives ou individuelles) issues de la filière de bois bocager et locale.
- Le conseil se montrera très attentif sur certains projets et les montages financiers portés par certains investisseurs, plus précisément sur l'origine de leurs fonds et notamment les Grands Obligés afin que ces projets ne soient pas en réalité des droits à polluer
- Par ailleurs, le conseil souhaite proscrire l'installation de parcs éoliens (déjà présents dans un périmètre proche Cambernon St Sauveur Villages) ainsi que la construction d'unités de méthanisation de type semi-industriel ou industriel, compte tenu de l'existence actuelle d'une unité importante de ce type sur la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil définit comme exposé ci-dessus, la totalité de son territoire comme zone d'accélération d'énergies renouvelables à l'exception des parcs éoliens et de nouvelles unités de méthanisation :

- Valide la cartographie telle que définie
- Valide le principe de l'intégralité de ces zones dans le document d'urbanisme en cours d'élaboration (PLUi).

### **Demande de subvention 2024**

Une nouvelle demande de subvention est arrivée en mairie émanant du Comité des Fêtes. Après étude de celle-ci, il est décidé la reconduction de la subvention fléchée de la manière suivante :

- Fonctionnement : 250 €
- Arbre de Noël des enfants : 150 € (avec organisation d'un spectacle à cette occasion).

Deux élus ne prennent pas part au vote (Mrs LAVALLEY et LEVAVASSEUR).

### **Devis restauration des vitraux de l'église**

Le Maire présente 2 devis distincts du verrier d'art Eric BOUCHER pour la restauration d'un vitrail détruit lors de la tempête Ciaran (baie n°9) pour 4 505.97 € à transmettre à l'assurance pour indemnisation et un second devis de 3 922.28 € pour un second vitrail (baie n°11) en très mauvais état et fragilisé.

### **Retour commission travaux**

Réunie le samedi 16 mars dernier, un compte- rendu oral succinct est donné par l'adjoint en charge de cette commission. Un compte rendu complet sera matérialisé par écrit sur l'ensemble des points visités.

### **Réflexion projets solaires/ projet citoyen de partage d'électricité solaire**

Sujet abordé lors du dernier conseil, quelques éléments sont apportés pour cibler le contexte d'un tel projet. A l'aide d'un power point de présentation préparé par les 7 Vents, une présentation est commentée par un élu. La volonté est de fournir au(x) commerce(s) du village ou pour des locaux communaux de l'électricité à un prix raisonnable et stable dans le temps. Il faut trouver plusieurs particuliers prêts à faire des installations individuelles sur leur toiture dans le but d'autoconsommer. Le principe d'une Boucle locale d'autoconsommation collective (ACC) est à mettre en place avec les différents acteurs (producteurs, consommateurs, gestionnaire du réseau public ENEDIS, rachat du surplus produit etc..) exploitée par une Centrale Villageoise ou un collectif Injection.

L'association les 7 Vents très intéressée par la mise en place d'un tel projet novateur, souhaiterait mettre en place une présentation commune en regroupant plusieurs collectivités d'un même secteur.

La réflexion se poursuivra et il sera nécessaire de mettre en place un groupe de travail avec les personnes intéressées par un projet de ce type.

### **Questions diverses**

#### **Bilan lutte anti-vectorielle**

Le Maire transmet à chacun des présents le bulletin d'information 2023 de l'ARS avec la confirmation de la présence sur toute la Normandie désormais du moustique tigre, insecte surveillé, car vecteur de maladies telles que la dengue, le zika et le chikungunya. Il est assorti de quelques bonnes pratiques afin d'éviter son installation (couvrir les réserves d'eau, vidage régulier de réceptacles d'eaux stagnantes, curage syphons et fontaines, etc..).

#### **Retour sur le dernier conseil d'école au Lorey**

Les effectifs sur l'ensemble du RPI sont de 109 élèves actuellement et l'effectif prévisionnel est également de 109 élèves à la rentrée 2024. L'organisation des rythmes scolaires est reconduite à l'identique (8 demi-journées, soit 4 journées entières) à la rentrée. Confirmation par CMB du maintien du site de Camprond à la rentrée prochaine avec une classe unique. Exercices sécurité incendie réussis. Présentation de nombreux projets pédagogiques. Point avec l'APE de la prochaine fête des écoles.

- **Bois tombé à la tempête** sur la parcelle B348 : Celui-ci sera proposé à l'école pour la réalisation de sièges et le reste aux salariés communaux intéressés comme bois de chauffage.

